
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de LIVAROT PAYS D'AUGE (Département du Calvados - Communauté d'agglomération LISIEUX-NORMANDIE)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>22 mai 2019</u> sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section AE n° 445 pour <u>10 m²</u> , située au Sud de l'ancien hôtel du Vivier, acquis par l'EPF en 2018, à la demande de la Commune, en centre-bourg à proximité de la mairie, d'habitats individuels et de commerces. La parcelle comprend un petit bâtiment correspondant à un logement d'urgence et aux toilettes publiques.
POS/PLU :	Zone UAa au PLU : Secteur ancien (zone ayant vocation à accueillir de l'Habitat, des équipements et activités compatibles).
PROJET :	Projet d'aménagement et de valorisation du centre-bourg après intervention du fonds friches. <u>Troisième phase</u> du projet de valorisation du centre-bourg de cette Commune historique. Nouveaux trottoirs, parkings, des zones plantées seront créées.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	09 juillet 2019 - Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Propriété communale
ÉVALUATION DOMANIALE :	<i>Acquisition en deçà du seuil de consultation obligatoire de France Domaine.</i>
IMPUTATION :	Compte n° 914 369 LIVAROT PAYS D'AUGE "Hôtel du Vivier" Enveloppe projet : 266 800 € (majoration de 10 000 €)

ROUEN le 22 juillet 2019

29 JUL 2019

La Directrice Générale adjointe,
Directrice de l'Action Foncière,


Christine MUTEL

**l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"**


Dominique LEPETIT